

---

# Une seigneurie en bois debout

BÉATRICE CHASSÉ

## Deuxième partie

### Les premiers Rimouskois

Il n'est pas bien long de faire la nomenclature des familles venues à Rimouski, avec le seigneur René Lepage. Pendant une quinzaine d'années, il n'y en eut que deux : celle de Pierre Laurent (devenue Saint-Laurent) et celle de Pierre Gosselin, fils de Gabriel Gosselin et de sa seconde épouse Louise Guillot.

C'est seulement avec l'année 1701, date de l'ouverture des registres de Rimouski, que l'on a la preuve formelle que le petit groupe était installé dans la seigneurie. Que leur présence soit signalée en 1701 ne signifie pas que les pionniers ne soient pas arrivés quelques années auparavant.

Les trois familles originaires étaient reliées par d'étroits liens de parenté. Pierre Laurent et Pierre Gosselin avaient épousé les deux soeurs, Constance et Marie-Madeleine Guérinette. Celles-ci étaient les filles de François Guérinette et de Constance Lepage, soeur de Louis et de Germain Lepage. Les deux couples Laurent et Gosselin étaient établis sur des terres voisines l'une de l'autre, à l'est de l'avenue de la Cathédrale.

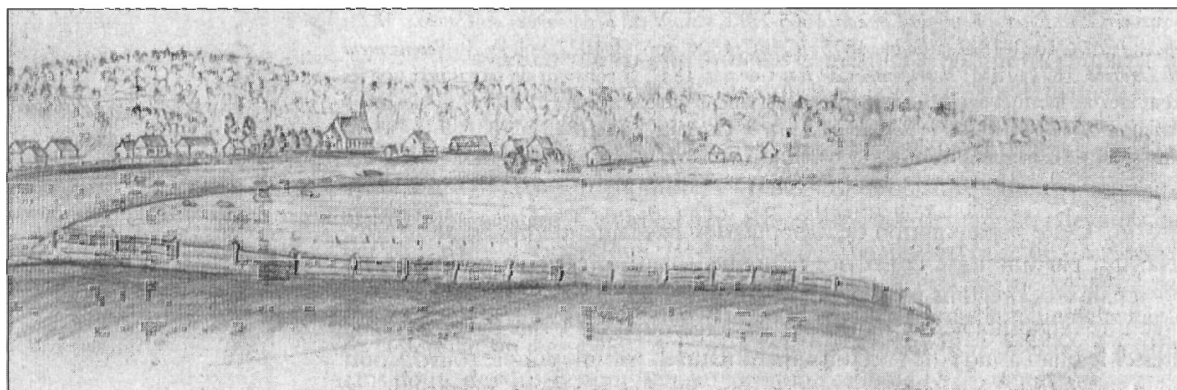
Bernardin Leneuf, Récollet missionnaire, inscrivait les quatre premiers actes au registre de Rimouski, le 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre 1701. Le Père récollet ne s'attardait pas bien longtemps, son principal mandat étant d'évangéliser les Amérindiens de la Baie des Chaleurs et de Miramichi. Les Rimouskois devaient attendre deux ans avant que ne revienne le missionnaire dont la prochaine visite aurait lieu le 7 septembre 1703.

Même laissés à eux-mêmes, les premiers habitants ne manquaient pas de ferveur. Loin de là. Germain Lepage, devenu veuf, vivait alors avec son fils René, dans ce que l'on peut appeler le manoir seigneurial. Très pieux, l'ancêtre, grand-père ou grand-oncle de presque tous les petits Rimouskois, ondoyait les nouveau-nés et assistait les malades à leurs derniers moments. Le dimanche, il réunissait les habitants dans une des salles du manoir, lisait les prières et incitait à l'observation des commandements.

Puis, tous les jours de la semaine, les premiers Rimouskois étaient confrontés à la dure réalité de survivre, surtout pendant les longs hivers laurentiens où ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes. Aucune source ne

mentionne qu'ils aient manqué de quoi que ce soit, au point de vue matériel. Il faut comprendre qu'ils ont vécu dans une abondance toute relative pendant la période des pionniers (± 1700 à ± 1750).

Si, à cette époque, les administrateurs coloniaux désespéraient de la qualité des sols du Bas-Saint-Laurent, les récoltes assuraient tout de même un minimum vital à l'année longue. Puis, il y avait le gibier dans la forêt toute proche et surtout les ressources de la mer. Il est difficile d'imaginer au XX<sup>e</sup> siècle l'abondance de la faune maritime dans une nature inaltérée, et cela à la disposition de seulement quelques familles. Tous les premiers Rimouskois ont été des pêcheurs-agriculteurs. Il est souvent fait mention dans les sources de l'époque de la morue, du hareng et du saumon. Très tôt, on mentionne aussi les coques de l'anse aux Coques, encore très abondantes au début du XX<sup>e</sup> siècle. De plus, les bois de mer, échoués sur les grèves ou autour de l'île, servaient à chauffer les foyers. Quelquefois, il arrivait aussi que les ressources de la mer étaient pour le moins surprenantes.



Rimouski dans les années 1820. Dessin de Miss Hay (ANC, C 8506).

.....

### Le naufrage du navire La Hollande (1709)

Ceux qui connaissaient bien les antécédents de **La Hollande** savaient que ce vieux navire était destiné à faire naufrage, à plus ou moins brève échéance.

**La Hollande** appartenait à ce genre de voiliers appelés flûtes qui étaient de gros bâtiments de transport aux flancs arrondis. La forme bombée de leur coque permettait d'y entasser une plus grande quantité de marchandises. Mais les flancs de **La Hollande** étaient non seulement arrondis; ils étaient aussi pourris. En 1706, cette flûte ne put rendre son chargement de sel en bon état. Pendant le voyage de la France à Québec, la vétusté du navire entraîna la perte de sa cargaison à cause des trop grandes infiltrations d'eau.

Le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Raudot tinrent conseil à ce sujet, **La Hollande** appartenant à la marine française. Consultés, les officiers conseillèrent de ne pas faire repasser leur navire en France; ils ne pouvaient garantir les traversées transatlantiques. Cependant, ils croyaient que le vieux bâtiment était encore bon pour un commerce côtier et se rendrait même jusqu'aux Antilles françaises, mais par beau temps seulement. Les frais des réparations auraient été beaucoup trop onéreux pour le trésor français. Aussi, fut-il décidé de vendre **La Hollande** aux marchands canadiens qui se chargeraient de la radouber.

Antoine Pascault et Philippe Peire faisaient l'acquisition du vieux bâtiment en 1707 et réussissaient à le faire fonctionner pendant deux ans. Mais, le 20 novembre 1709, **La Hollande** venait s'écraser à la pointe de Mille-Vaches, près de ce qui est devenue aujourd'hui la municipalité de Saint-Paul-du-Nord, en face de l'île du Bic, sur la rive nord du Saint-Laurent. Le capitaine Étienne Meunier (Mousnier ou Monnier), les matelots et les passagers sauvèrent leur vie grâce à une chaloupe et à des radeaux sur lesquels ils atteignirent Baie-Saint-Paul. Le curé de cet endroit, Jacques Leblond,

s'employa à secourir les naufragés.

Sur le lieu du naufrage, la coque éventrée laissa échapper sa cargaison consistant en quarts de farine, en paquets de chandelles et en barils de beurre. Le courant se chargea d'éparpiller ces objets jusque sur le cap Chat en Gaspésie. Le seigneur de Rimouski, René Lepage et ses fils s'empressèrent d'aller récupérer les marchandises échappées de l'épave. Ils furent assistés dans les opérations de repêchage par Jean Auger dit le Basque, Étienne Brault dit Pominville, Michel Desrosiers, Michel Dufresne et Guillaume Fortier.

Mais ce n'était pas tout de repêcher les ballots qui flottaient sur le fleuve; il fallait aussi s'assurer d'un droit sur lesdits objets. Louis Lepage de Sainte-Claire, deuxième fils du seigneur de Rimouski, fut très actif pour sauver ses intérêts. Agé de vingt ans à cette époque, il commençait déjà à exercer ses talents d'homme d'affaires. Le 18 mars 1710, il se présentait devant le notaire Chambalon à Québec pour passer un marché avec Antoine Pascault, Philippe Peire et les assureurs de **La Hollande**. Ceux-ci s'engageaient à donner 300 livres en retour des marchandises récupérées et marquées sur une liste préparée par le Sieur Lepage. S'il retrouvait plus d'objets que ceux apparaissant sur la liste, Louis Lepage serait payé en sus des 300\$. Mais celui-ci ne pouvait garantir que les marchandises ne seraient pas gâtées, à cause «*des périls de la mer*». Dans le cas où il se trouverait moins d'objets que ceux énumérés, le prix du marché ne baisserait pas en bas des 300\$. À cet égard, le contrat notarié était très clair et personne ne mettait en doute les qualités d'honnête homme du Sieur Lepage.

Lorsqu'on leur livra les marchandises, les propriétaires du navire et les assureurs furent très mécontents du contrat qu'ils avaient signé. Ils entreprirent des poursuites contre Louis Lepage de Sainte-Claire et contre son père, le seigneur de Rimouski, poursuites qui aboutirent devant le Conseil supérieur et qui ne furent réglées finalement que par une

ordonnance de l'intendant Raudot. De leur côté, les propriétaires soutenaient que les marchandises rapportées étaient de peu de valeur et qu'il y en avait moins que celles énumérées sur la liste (qui n'a pas été conservée). Ils demandaient une diminution sur le prix établi par leur contrat.

Le Conseil supérieur et l'intendant Raudot tranchèrent le litige en faveur de Louis Lepage de Sainte-Claire qui avait représenté son père dans toute cette affaire. Les marchands propriétaires du navire furent condamnés à payer les 300\$, tel que stipulé dans le marché passé devant le notaire Chambalon.

Moins heureux furent les deux habitants Louis et Pierre Boissel, demeurant à Beaumont. Ils avaient été faire la pêche dans le Bas-Saint-Laurent et sur les lieux du naufrage, ils avaient repêché cinq douzaines et demie de chandelles et deux barils de beurre. Comme ils avaient omis d'en faire la déclaration, ils furent accusés d'avoir détourné ces objets à leur profit. Bons princes, les Messieurs du Conseil supérieur leur donnèrent la permission de payer les marchandises repêchées. Les deux frères Boissel furent heureux de régler le litige de cette façon, sur quoi on arrêta toutes les poursuites.

Un troisième frère Boissel avait aussi été impliqué dans cette contestation. Claude Boissel demeurait alors à Mont-Louis et avait repêché six quarts de farine échoués sur le cap Chat, à environ 200 km du lieu du naufrage. Heureusement pour lui, l'affaire ne se termina pas trop mal. Il ne fut l'objet d'aucune poursuite, les farines récupérées «*étant endommagées de pourriture*».

Louis Lepage avait procédé avec beaucoup d'habileté dans cette cause, et en bonne et due forme. D'abord, il avait dressé une liste complète de tous les objets repêchés ou échoués sur les grèves. À ce sujet, sa déclaration assermentée n'a jamais été mise en doute, ses qualités d'honnête homme étant bien établies. Puis il avait été bien inspiré de passer un contrat devant un officier de justice comme le notaire Chambalon. Ce document orienta tous

les débats et amena les membres du Conseil supérieur à trancher le litige en sa faveur.

Louis Lepage de Sainte-Claire devint par la suite prêtre, chanoine et seigneur de Terrebonne. Il ne sera plus question de lui dans cette histoire de la seigneurie de Rimouski. Mais, il mériterait une étude pour lui tout seul, surtout en ce qui a trait à son action dans le développement de la seigneurie de Terrebonne<sup>1</sup>.

Il existe beaucoup de documents au sujet de Louis Lepage de Sainte-Claire. Nous ne retiendrons que la concession que lui accordait son père, le 4 août 1711. À cette date, le deuxième fils de René Lepage recevait en partage une terre de douze arpents de front sur toute la profondeur de la seigneurie (2 lieues). Bornée à l'ouest par la rivière Rimouski, cette terre se trouverait aujourd'hui dans la paroisse de Nazareth. Louis Lepage n'y dirigea aucun établissement. Très tôt, il quitta notre région avec son frère Germain qui devint arpenteur. Ces deux fils du seigneur n'eurent aucune influence sur le développement de Rimouski.

### **Le site du premier manoir seigneurial**

La bande de terre située sur la rive droite de la rivière Rimouski était concédée par le seigneur René Lepage à son fils aîné, Pierre Lepage de Saint-Bernabé (sic). (Sans doute, estimait-on à cette époque-là que ça faisait plus chic de dire Saint-Bernabé et non Saint-Barnabé).

La terre de la rive droite, concédée devant le notaire Chambalon le 4 août 1711, avait la même profondeur de deux lieues que la concession de la rive gauche accordée au fils Louis, le même jour. Mais malheureusement, on ne connaît pas précisément la largeur de la concession primitive, à droite de la rivière. L'acte notarié donne comme borne, du côté de l'est, la ligne de séparation avec le domaine seigneurial (où est actuellement le Musée régional). Dans un document subséquent, nous apprenons que le

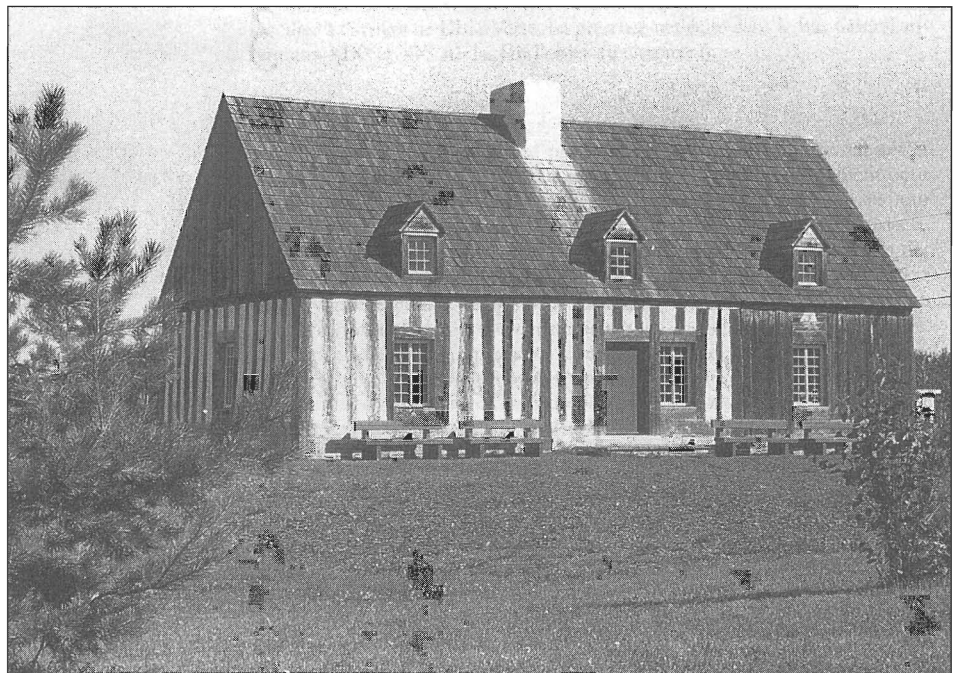
front de cette terre accordée au fils aîné était d'environ vingt arpents. Du côté de l'ouest, cette concession avait comme borne la rivière Rimouski, «*en remontant dans la profondeur des bois*» jusqu'à un ruisseau appelé plus tard le ruisseau Boucher «*précisément jusqu'à la fourche que fait l'ancien cours dudit ruisseau*». Puis la ligne de séparation s'enfonçait dans les bois jusqu'à la profondeur de deux lieues, à partir du bord du fleuve.

Ce terrain a toujours été conçu par les Rimouskois comme étant le site du manoir seigneurial. En fait, il le deviendra, mais seulement à partir de ± 1740. Au moment de la concession, en 1711, le site n'était pas encore bâti. Pierre Lepage de Saint-Barnabé (ou Bernabé) était alors âgé de 24 ans et sur le point d'atteindre sa majorité. Lors de son aveu et dénombrement de 1724, nous apprenons pour la première fois qu'il existait sur le site une maison bâtie certainement entre 1711 et 1724. Par ailleurs, nous savons que le Sieur de Saint-Barnabé épousait Marie Trépanier, le 12 juillet 1716. L'épouse était la fille de François Trépanier et d'Anne Lefrançois de Château-Richer. Il est probable que le futur seigneur de

Rimouski ait fait bâtir maison à l'occasion de son mariage.

Il est facile d'imaginer la beauté du site, à l'époque des pionniers. Avant la construction des ponts, avant les installations de la compagnie Price, la nature était partout maîtresse de l'horizon. Il ne faut pas oublier que le débit des cours d'eau était beaucoup plus important à cette époque-là. À marée haute, le confluent de la rivière devait présenter une image ineffaçable. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce terrain est devenu la propriété de la famille Tessier, après avoir servi de domaine aux seigneuressees Drapeau.

L'emplacement occupé par le seigneur René Lepage et sa famille lors de leur arrivée à Rimouski était situé aux alentours du Musée régional. Là se trouve le site le plus ancien, le plus historique de la ville. Nous connaissons pour la première fois la description du manoir par l'aveu et dénombrement de 1724. Cette construction mesurait alors 22 pieds par 52, en pieds français, ce qui donne 23 pieds et demi par 55 et demi, en pieds anglais, (ou 7 m X 17, les mesures des aveux et dénombremments sont exactes, à peu de choses près). C'était un bâtiment de dimensions



La maison Lamontagne à Rimouski-Est constitue peut-être le seul témoignage architectural du Régime français au Bas-Saint-Laurent (tirée du livre **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, Québec, IQRC, 1993).

imposantes construit moitié de colompage, moitié de pièce sur pièce. Le terrain attenant à cette résidence mesurait 15 arpents de front à prendre depuis l'avenue de la Cathédrale en allant vers l'ouest, et sur toute la profondeur de la seigneurie. (875 m X 10 km). Il est impossible de préciser l'emplacement du manoir sur cet immense terrain. Je ne crois pas que l'archéologie pourra aider à ce point de vue, étant donné qu'il s'agit d'une construction de bois et que le site a été plusieurs fois remanié.

Les documents manuscrits ne donnent pas tout et quelquefois, nous sommes réduits à faire des extrapolations. Je vais me permettre d'exprimer certaines considérations personnelles basées sur mon expérience alors que je travaillais aux Affaires culturelles à la restauration des monuments historiques, considérations que j'expose ici sous toute réserve.

Le manoir d'origine aurait été situé non loin de la rue Saint-Germain, au sud de celle-ci et un peu plus à l'ouest du Musée régional. À chaque construction sur le site, on aurait tiré un peu plus vers l'est: d'abord le manoir, puis l'église de 1790, puis l'église de 1824 (ou le Musée actuel). L'habitation du seigneur décrite en 1724 aurait été construite en deux temps. La partie de pièce sur pièce serait le premier bâtiment du site, lequel aurait servi aux besoins de la famille dès l'arrivée à Rimouski. Puis, à une date ultérieure (1712?), on aurait ajouté une allonge de colompage. Cette allonge appelée chapelle et même église par les témoins du temps aurait été affectée aux besoins du culte, mais seulement occasionnellement. On sait que le missionnaire passait, le plus souvent, une fois par année. À cette époque-là, les Pères disposaient de chapelles portatives dans lesquelles ils mettaient tout le nécessaire pour célébrer le sacrifice de la messe. Ils auraient utilisé l'allonge pour réunir les fidèles. Mais, cette partie du bâtiment ne pouvait rester désaffectée un an, deux ans et même trois ans. La «chapelle» aurait servi pour

les besoins de la famille, pour les prières dominicales ou pour les rencontres sociales.

En bâtissant sur le site du Musée régional, René Lepage s'établissait juste à côté de la concession primitive de Rimouski. Il devenait de plus en plus évident que celle-ci était bornée à l'est par la rivière. Cependant, cette situation sera corrigée un demi-siècle plus tard, par Pierre Lepage de Saint-Barnabé. En 1751, on ajoutera une lieue et demie aux deux lieues de front que comptait la concession primitive. Comme l'augmentation se trouvait juste en face de l'île, on désignera le petit hameau de Rimouski sous le nom de Saint-Barnabé, pendant tout le régime français.

#### Le registre de l'état civil

Pendant toute la première décennie (1701-1710), les noms mentionnés au registre de l'état civil sont ceux des Lepage, des Laurent et des Gosselin. Il n'y a qu'une seule exception: on note la présence de Jean Auger dit le Basque. Celui-ci agissait comme parrain, le 26 juillet 1709, au baptême de Cécile âgée de 7 mois, fille de Pierre Gosselin et de Marie Guérinette (ou Garinet). Le Père Florentin de Belleroche, missionnaire récollet, officiait à la cérémonie du baptême. Nous savons que Jean Auger est décédé en 1712, en terre rimouskoise où aucun membre de sa famille ne l'accompagnait.

Le 2 juillet 1710, le Père Florentin conférait le sacrement de baptême à Paul, âgé de six mois, fils du seigneur René Lepage et de Marie-Madeleine Gagnon. Celui qui deviendra Paul Lepage de la Molaie sera un des artisans de la prime histoire de Rimouski. À son baptême, on lui donna comme parrain (Philippe?) Rageot, prêtre, et comme marraine, Constance Guérinette, épouse de Pierre Laurent. Monsieur Rageot était le fils de Gilles Rageot, greffier et notaire royal de Québec.

Au cours de la seconde décennie, les trois premières familles commen-

çaient à avoir de la compagnie. Je donne ici la liste des pionniers, avec la date de la première mention de leurs noms au registre. Il faut considérer qu'ils sont probablement arrivés avant cette date: il faut aussi considérer la présence de certains de ces Rimouskois comme occasionnelle.

1712: Étienne Pominville, François Beaulieu, Louis Laneau, Michel Desrosiers.

1714: Charles de Louvière, Jean Moreau, Marie L'Heureux.

Charles de Louvière était certainement un «occasionnel». Je n'ai pas réussi à rattacher son nom nulle part, que ce soit avec les familles de Rimouski ou d'ailleurs. Le 6 juillet 1714, le Sieur Charles de Louvière agissait comme parrain au baptême de Marie-Anne née le même jour, fille de René Lepage et de Marie-Madeleine Gagnon. M. Auclair, curé de Kamouraska officiait à la cérémonie.

1716: Martin Lamothe et Étienne Rondeau.

1717: Noël Pineau, Gabriel Côté, Charles Trépanier.

1718: Jean Guy et Joseph Saintonge.

1720: Joseph Gasse, Jean-Baptiste Roy, Jean Delasse dit Lafleur.

Pour connaître l'emplacement des terres des premiers concessionnaires, il faudrait voir la carte que j'ai dressée à ce sujet, publiée dans la **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent** de janvier 1995.

Durant les deux premières décennies (1701-1720), 47 baptêmes ont été enregistrés dans la chapelle de Rimouski dont 10 ont été conférés à des Amérindiens qui constituaient certainement une population flottante. Comme il n'y a eu aucun décès d'enfants pendant cette période, 37 jeunes Rimouskois, âgés de 0 à 20 ans, sont venus s'ajouter au contingent des familles immigrantes. Ces jeunes qui ne connaissaient pas d'autres horizons que l'île Saint-Barnabé, avaient emporté avec eux, à leur naissance, un gage d'enracinement sur la terre rimouskoise.

Le nombre des mariages est beaucoup moins impressionnant. Pendant la période que nous étudions, il n'y en eut que six dont trois seulement furent contractés entre Canadiens : Pierre Gosselin et Marie Guérinette (1<sup>er</sup> septembre 1701), Michel Desrosiers et Marie-Jeanne Moreau (28 mai 1716), Jean Delasse dit Lafleur et Marie-Joseph Gasse (3 décembre 1720).

Le mariage de Michel Desrosiers est intéressant parce qu'il unissait deux Rimouskois pure laine. S'il n'est pas arrivé en même temps que les trois premières familles, Michel Desrosiers dit Dutremble les a suivies de bien près. Nous avons vu qu'il avait rescapé des objets flottants, après le naufrage de **La Hollande**, en novembre 1709. En 1712, il avait assisté aux funérailles de Jean Auger dit le Basque. À son mariage, le 28 mai 1716, il unissait sa

destinée à Marie-Jeanne Moreau, sa petite voisine, fille de Jean Moreau et de Marie-Anne Rodrigue, habitants de Rimouski. Monsieur Auclair, curé de Kamouraska recevait leur consentement mutuel et à la cérémonie se trouvaient réunis des Rimouskois de souche: René Lepage «*seigneur dudit lieu*», Pierre Lepage de Saint-Barnabé, Pierre Laurent et Pierre Gosselin.

Le 4 septembre 1720, le Père Gélase de Lestage, Récollet missionnaire bénissait deux mariages entre Amérindiens que l'on ne désignait que par leur prénom. Ce jour-là, Philippe et Catherine, Antoine et Madeleine «*sauvages malécites*» recevaient la bénédiction nuptiale. Dans les deux cas, les Sieurs Lepage agissaient comme témoins.

Quant à Étienne Pominville que l'on compte parmi les Rimouskois de la

première heure, il n'avait pas attendu la bénédiction de qui que ce soit pour unir sa destinée à Marguerite, «*sauvagesse*». Mais, l'autorité ecclésiastique ne l'entendait pas ainsi, «*son mariage n'ayant pas été célébré selon la forme prescrite par le ST Concile de Trente*». Le 15 octobre 1718, son union était «*ratifiée*» par le Père récollet Michel Bruslé «*selon les ordres de*

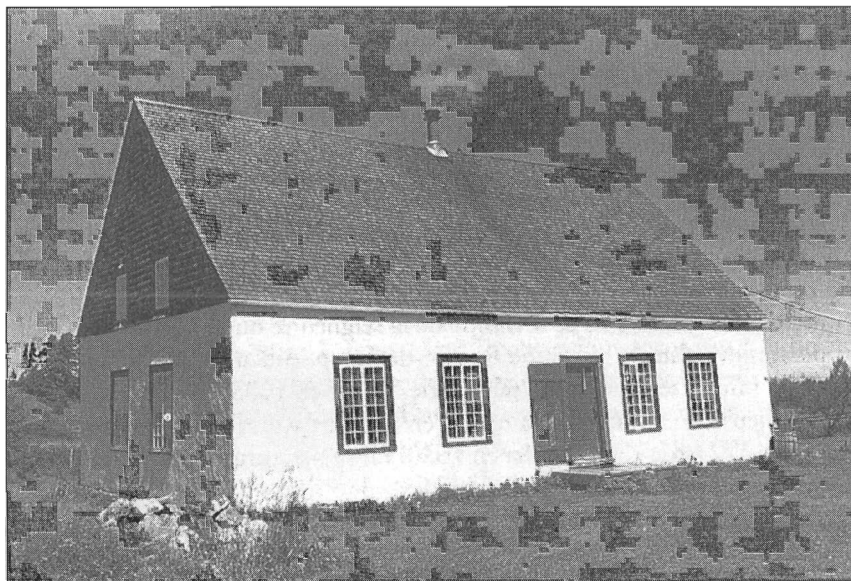
l'hiver de 1702-1703, emporta une partie de la population citadine. En 1713, même la cour de Versailles, avec tous ses médecins, ne réussit pas à sauver le dauphin, la dauphine et l'héritier présomptif. Rimouski qui se trouvait éloigné des centres urbains fut épargné par ces fléaux. On ne connaissait par de remède contre la maladie, mais on savait qu'il fallait fuir les lieux contaminés et respirer l'air pur de la campagne. Ces conseils donnèrent d'excellents résultats à Rimouski, pendant cette période.

### La génération des pionniers

Les Pères récollets se sont acquittés de la tâche d'apporter les services religieux à la petite population de Rimouski, pendant toute la période du seigneur René Lepage. Le plus assidu, le Père Michel Bruslé a abordé sur nos grèves en 1706, 1707, 1708,

1712, 1718 et 1719. Le passage du missionnaire donnait lieu à toute une fête. Avec les secours religieux, le Père apportait les nouvelles de Québec; les habitants trouvaient en lui un confident, un ami. Mais le missionnaire ne s'attardait pas longtemps, son principal objectif étant de se rendre à la Baie des Chaleurs et à Miramichi où il s'appliquait à catéchiser les Indiens micmacs. Accompagné de guides canadiens ou amérindiens, le Père récollet gagnait le Nouveau-Brunswick par la rivière Mitis. Puis, au moyen de portages et par un réseau de lacs et de rivières, il atteignait Restigouche, Bathurst et Miramichi où il pouvait séjourner toute une saison.

L'on comprend que cela fut un véritable coup de chance pour René Lepage de Sainte-Claire de pouvoir compter sur l'assistance du Père Michel



La maison Côté à Saint-Anaclet, construite vers 1790 (tirée du livre **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, Québec, IQRC, 1993).

monseigneur notre *Évesque*) (Mgr de Saint-Vallier).

Le nombre des mortalités pour la période de 1701 à 1720 est quasiment providentiel. On ne compte que deux décès d'adultes: celui de Jean Auger dit le Basque (13 janvier 1712), âgé d'environ 30 ans et celui du seigneur René Lepage de Sainte-Claire (4 août 1718), âgé d'environ 58 ans. Ce qui est extraordinaire pour cette époque, c'est qu'il n'y eut aucun décès d'enfants. Comme le registre nous apprend que 37 Rimouskois ont reçu la baptême entre 1701 et 1720, cela donne un bilan de 35 personnes, sans compter les familles immigrantes.

Ce qui est non moins extraordinaire pour les deux premières décennies, c'est qu'il n'y eut pas de maladie épidémique. À Québec, la petite vérole qui se propagea pendant



.....

Bruslé. Celui-ci passait à Rimouski le 4 août 1718, alors que le seigneur était à ses derniers moments. Le Père qui se dit «*récollet missionnaire des sauvages de Miramichy passant par la paroisse ST.Germain de Rimouski*» administra le sacrement d'extrême-onction et procéda à l'inhumation de celui qui était devenu un ami. On ensevelit le corps du seigneur de Rimouski, le même jour, «*dans l'église de la paroisse ST.Germain proche le marche-pied de l'autel au milieu de l'église*».

René Lepage avait réalisé une bonne partie de ses rêves de jeunesse, même s'il n'avait pas accédé à la noblesse. Le seigneur de Rimouski avait ajouté la particule «de» et un second patronyme à son nom. Il ne faisait pas partie pour autant de la classe privilégiée de l'ancienne France, car aucun titre de noblesse n'était attaché à la terre possédée en seigneurie. Pour accéder à la classe sociale supérieure, il fallait des lettres d'anoblissement signées de la main du roi et on méritait ces lettres à la suite des actions d'éclat accomplies au service du souverain. Les Couillard de Lespinay, de la Rivière-du-Sud ont réussi à obtenir de telles lettres, tandis que Nicolas des Bergères de Rigauville, de Bellechasse, n'y est pas parvenu.

Même si les seigneurs Lepage n'ont jamais décroché de titre de noblesse, cela ne leur enlève pas leurs mérites. Bien au contraire, ils tiennent parfaitement bien leur place auprès des seigneurs colonisateurs de notre pays. La seigneurie était tout de même une voie d'accession à la classe privilégiée de l'ancienne France. Elle permettait aussi de gravir quelques marches au-dessus des autres habitants; cela paraissait surtout à l'église où les droits honorifiques étaient le plus marqués.

René Lepage a eu le courage de tenir feu et lieu au milieu de ses censitaires pendant les heures difficiles de l'établissement à Rimouski. Il a profité avec ses habitants d'une bonne sécurité matérielle et il a partagé avec eux un vaste territoire de chasse et de pêche qu'ils n'ont pas manqué

d'exploiter. D'une certaine façon, il y avait des avantages à vivre éloigné du cœur de la Nouvelle-France.

Il est vrai, comme le mentionne Antonio Lechasseur et Jean-Charles Fortin dans **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, que «*les termes marginalité et périphérie ne correspondront jamais plus à la réalité bas-laurentienne avec autant de véracité que durant cette période de l'histoire régionale*». Je ne mets pas en doute non plus les vertus de nos ancêtres dont on a beaucoup parlé. Cependant, je crois que les pionniers ont vécu pleinement la vie qu'ils ont choisie de vivre et qu'ils ont été heureux, enfin en autant qu'on peut l'être sur cette terre.

Le genre de vie des premiers Rimouskois se situait entre celui des coureurs de bois et celui des habitants des vieilles seigneuries. Le chemin du roi s'arrêtait alors à Kamouraska. On ne peut compter combien de fois René Lepage a pu faire le trajet entre Rimouski et l'île d'Orléans, mais on peut présumer que ces voyages, en embarcation légère, ont été très nombreux. Les contacts avec les habitants de la seigneurie voisine de Trois-Pistoles, évidemment par la voie maritime, commençaient aussi à être fréquents. Les pionniers vivaient sûrement avec le canot ou la barque sur le bord de la grève.

Mais à l'inverse des coureurs de bois poursuivis par les foudres cléricales, les premiers Rimouskois pouvaient vivre en paix avec leur conscience. Le missionnaire abordait presque annuellement sur nos grèves, et grâce à lui, les pionniers avaient la faculté de goûter les fruits d'une paix spirituelle. Au point de vue matériel, on ne relève aucune mention d'une disette ou d'un manque quelconque des biens essentiels à la vie, pendant les années d'établissement. Avant tout, ce qui nous laisse croire au bonheur des premiers habitants, ce sont les statistiques vitales. Qu'il n'y ait eu que deux décès entre 1701 et 1720, aucune épidémie et aucune mortalité infantile, cela tient presque du miracle. Une population jeune et en santé était

certainement le meilleur gage d'avenir.

René Lepage de Sainte-Claire avait abandonné une petite sécurité matérielle pour conquérir de nouveaux horizons. Après lui, Pierre Lepage de Saint-Barnabé va récolter le fruit des efforts faits par son père et se rendre plus loin ainsi que le destinait sa place de fils aîné de bonne famille.

## Notes

- 1 Voir sa biographie dans le **Dictionnaire biographique du Canada**, vol.III.